TESTAMENT

DE CARRIER.

Quantus tremor est futurus,
Quando judex est venturus,
Cuncta stricte discussurus?
(Prose des morts.)

AU nom du ci-devant Dieu *Maximilien-Robespierre*, du vertueux *Couthon* et du modeste et sage *St. Just*, ses saints et augustes pontifes.

Jean-Baptiste *Carrier*, grand administrateur des bains patriotiques à Nantes, commissaire pour la célébration des *mariages républicains*, professeur d'hydrographie, et directeur général des torrens révolutionnaires de la République une et indivisible :

Considérant que le modérantisme et l'aristocratie lèvent tous les jours une tête

de plus en plus insolente ; que les factieux font sapper, dans les fondemens, le gouvernement révolutionnaire, en réclamant à haute voix, jusques dans le sein de la convention nationale, les loix éternelles de la justice, le maintien de la liberté politique, civile et individuelle, qui n'a été décrétée que pour les jacobins, et le texte de la déclaration des droits que j'avois essayé de voiler aux cordeliers, après avoir envain tenté, dans le cours de mes missions, de l'effacer par le fer, le feu, l'eau et le sang ;

Considérant que la liberté de la presse est absolument incompatible avec la liberté des incarcérations arbitraires, du *pillage*, des *sabrades*, des *noyades*, des *fusillades* et autres grandes mesures qui constituent l'essence de tout bon gouvernement ;

Considérant que le peuple français tout entier s'est fédéralisé et conspire avec la convention nationale contre les sages loix de Bil... Var...., le patriotisme énergique de Coll.. d'Herb... La doucereuse éloquence de Bar... de vieux sac, et les *formes* acerbes

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de *Joseph-le-Bon* et autres de nos collègues dans les départemens;

Considérant que l'opinion publique est pervertie à un tel point que l'on ne fait plus consister le civisme, que dans la pratique des vertus sociales et dans les services rendus à la République; qu'un magistrat qui remplit constamment ses penibles devoirs, est plus considéré qu'un président du club *Vincent-la-Montagne*; qu'un juge qui prononce des jugemens avec une plate intégrité, est plus respecté que le plus hardi dénonciateur; qu'un guerrier qui expose sa vie sur la brêche, ou sur un champ de bataille pour la liberté de son pays, passe pour meilleur républicain, qu'un intrépide jacobin, qui monte avec audace à la tribune, et dans la fougue de son civisme, outrage la vérité, la raison, l'honneur, et l'humanité;

Considérant que la République entière veut un gouvernement ferme et vigoureux, mais fondé sur des loix fixes et immuables; que la grande majorité de la représentation nationale est entrée dans cette conjuration du peuple contre la souveraineté des jaco-

bins ; que le nouveau tribunal révolutionnaire ne veut faire guillotiner, ni sur parole, ni sur les notes d'un comité, ni sur les caricatures d'un plat libelliste, ceux qui sont traduits devant lui ; qu'il entend les accusés et les témoins ; que les jurés ne déclarent, *sur leur âme et conscience*, que le fait est constant, que d'après des preuves matérielles ou des témoignages irrécusables, et qu'ils ne croyent pas pouvoir justifier par l'intention les meurtres et les vols les plus patriotiques ;

Considérant qu'après avoir mérité plusieurs fois le prix de la valeur, par les coups de plat de sabre et les coups de pied au cul que j'ai distribués aux généraux, aux magistrats et aux bourreaux, et une gratification pour les cartouches que j'ai épargnées à la république, en faisant noyer des brigands qui auroient pu reprendre un jour les armes, des enfans qui auroient pu devenir les vengeurs de leurs pères, et des femmes qui auroient infecté la France d'une nouvelle génération de *Chouans et de Vendéens*, et perpétuer ainsi la guerre civile, je me vois cependant devenu un objet d'hor-

heur pour le peuple que j'ai si bien servi, et en butte aux déclamations de ce comité révolutionnaire, et de cette compagnie *Marat* que je m'étois plû à composer d'hommes selon mon cœur, et aux dénonciations des *Forg...*, des *Re...* des *Champ...*, des *Minet*, des *Lomar...*, qui, après avoir partagé mes principes et dirigé plusieurs de mes opérations, n'en sont devenus les détracteurs que parce qu'ils voyent ma puissance renversée et que je ne les en ai pas rendus les seuls dépositaires.

Pénétré d'horreur pour un tel excés d'ingratitude, saisi de douleur de l'anéantissement du véritable patriotisme; désespérant d'obtenir des hommes toute la justice qui m'est due; prêt à paroître devant un tribunal qui n'a pas assez de lumières pour me juger sur mes intentions cachées et non sur des faits matériels; je profite du moment où je suis libre encore pour consigner ici mes dernières volontés. Après donc m'être enveloppé dans ma conscience, et avoir recommandé mon âme à Robespierre qui est si digne de la juger, je déclare disposer

de mes meubles et immeubles dans l'ordre qui suit.

Je crée et institue pour mes héritiers et légataires universels le sensible Bill.. Var.., l'indulgent et sobre Coll.. d'Her..., et le républicain Barr..., me réservant de faire quelques petits legs particuliers qu'ils se feront sans - doute un devoir d'acquitter.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le club des jacobins.

Je lègue ma tête au comité de correspondance, mon cœur aux cordéliers de 1794, et ma queue aux habituées des tribunes de Vincent-la-Montagne.

Je donne et lègue, aux nantais, la guerre civile, la peste, la famine, et les confitures d'Ezéchiel.

Item, je donne et lègue au Cantal, ma patrie, les torches avec lesquelles j'ai mis le feu aux châteaux, au commencement de la révolution.

Item, à la république, le chancre politique de la Vendée que j'ai arrosé de tant de sang.

Item, à l'histoire, le tableau de ma vie révolutionnaire; à toute la généra-

tion actuelle, un terrible exemple ; à la postérité, un affreux souvenir.

Item, *au Musœum*, mon portrait en pied, peint par *David*, avec du sang et de la boue, pour y être placé sous celui de Robespierre, entre ceux de Néron et de Caligula.

Item, mes pistolets à Vad...

Item, à *Aud...*, mon grand sabre qui vaut bien sa hache de sapeur, et avec lequel j'assomai, et le vieux *Gonchon*, président d'une commission militaire, et le général *Moulin* qui a eu la bêtise de se faire mettre au Panthéon, et mon compère le bourreau de Nantes qui s'en souvient encore, et un millier de sots contre-révolutionnaires qui n'approuvoient pas mes grandes mesures.

Ce sabre a la vertu de couper une chandelle à la tribune, de faire fuir toute une société populaire, et de rebondir sur les cranes épais tels que celui de mon ami *Malgo...*

Si la poignée en eût été d'argent, je l'aurois donnée au président *Forg..* pour le dédommager, je lui lègue ma modestie avec un manteau de *chamois* pour la cou-

vrir ; item, mon amour pour ma patrie, ma douce fraternité, et un petit livret, avec cette épigraphe de la Fontaine :

Pour paroître honnête - homme, en un mot, il faut l'être.

Il n'auroit pas dû oublier que je lui ai fourni les moyens de payer ses dettes.

Je donne et lègue *au petit sans-culotte Renard*, grand peintre de taverne et maire de Nantes, de ma création, le traité de l'ortographe par *Restaut* que je n'ai jamais lu, et que je l'invite à lire quand il viendra faire ses petits complimens à la convention.

Item, à Min... , ci-devant évêque, le petit almanach des grands hommes où il tiendra bientôt sa place.

Item, à Jos. N, guichetier et beau-frère de For..., le traité de la civilité puérile et honnête que je l'invite à étudier. Il ne convient pas au beau-frère d'un président d'être grossier et brutal.

Item, à Champe..., potier-d'étain et municipe, une grande seringue pour purger et évacuer les fédéralistes.

Item, je donne et lègue à la citoyenne

For..., épouse du président et gouvernante du château des Saintes-Claires, les grandes moustaches du cannonier Joly.

Item, aux 94 nantais *ma grande tasse et ma baignoire nationale* que les vrais jacobins de Nantes auront soin de leur offrir le plutôt possible.

Je donne et lègue mes *soupapes* et ma *galliote hollandaise* à mes dignes amis le Pel.. et le C. Q, à la charge par eux d'y boire à ma santé toutes les fois qu'ils y renouvelleront les orgies que nous y faisions ensemble pendant les *noyades*.

Item, je lègue au brave d'Her. N, tailleur d'habits, un sac d'oreilles de mes amis des anciens comités, qui ont la lâcheté de me lacher au tribunal révolutionnaire. J'espère qu'il voudra bien porter à son chapeau, les oreilles de ces grands hommes, comme il l'a fait de celles des brigands qu'il n'avoit pas tués.

Item, je lègue à mon ami Cher..., barbouilleur d'enseignes à bierre, le nez de *Charles Duv...* qui fait, comme tout l'univers le sait, un journal pour les hommes libres, à condition qu'il le *clouera* propre-

ment à sa porte, s'il n'aime mieux le griller et le manger comme il l'a fait de tant d'autres si souvent et si publiquement à Nantes.

Item, à Paillasse Lamari.., le double visage de Janus Vieux-Sac, avec un opuscule, intitulé : *L'art* de faire des portraits et des caricatures.

Item, à le Minih.. un exemplaire de son adresse contre les fédéralistes, relié avec l'arrêté du 5 juillet, dont il fut un des signataires.

Item, à Coiqu, d. mon antipathie contre les hommes de bien, et mon amour pour le bien des hommes.

Item, au premier tyran à venir, les crimes de *Joseph-le-Bon*, à la charge d'en faire une seconde édition, corrigée par *Samson.*

Item, à Maur. mes taxes révolutionnaires pour *graisser la planche.*

Item, je lègue la citoyenne Lenorm.. au docteur *Duh*.. et à Clistorel Levass... pour panser ses petites blessures révolutionnaires, et la guérir de la peur que lui causera ma mort.

Item, je lègue à la députation des trente mon droit de vie et de mort.

Je mets en réquisition toutes les cordes de Nantes, pour l'usage de la compagnie Marat. Enfin, je lègue à *Fleury*, son digne chef, la guillotine permanente.

Malgrè l'ingratitude de mes amis, j'ai tâché de n'en oublier aucun. J'emporte avec moi et conserve précieusement leur souvenir. Je leur laisse le mien, quoique les foutus couillons m'ayent abandonné, comme des jean-foutres ; je suis bien sûr que les sacrés bougres ne renonceront pas à ma succession.

P. S. Foutre ! j'oublios un legs au meilleur de mes amis. Je les donne tous au diable et moi avec eux.

Fait et passé en l'étude de maître *Bachelier*, notaire du comité révolutionnaire de Nantes, ce 17 brumaire.

Signé : JEAN-BAPTISTE CARRIER.

Furent présens et ont signé comme amis et comme témoins :

ROBIN, FLEURY, etc.

De l'imprimerie de G-F GALLETTI, rue Honoré, n°. 1499.